



MAIRIE
de
SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 14 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 08 décembre 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS :

M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

ABSENTS : M. Jean-Paul BERJOT, pouvoir à M. COUMAILLEAU

Mme. Valérie BROSE, pouvoir à M. FRALEUX

M. Nicolas FÉVRIER, pouvoir à M. PERAN

Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON

M. Jean-Robert PAGES, pouvoir à M. MAUDET-CARRION

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

En raison des circonstances nationales liées au Coronavirus, cette réunion s'est tenue :
à la salle polyvalente (boulevard du stade)

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

N°DÉLIB	OBJET	VOTE
2020.087	<p><u>Commerce : Ouvertures exceptionnelles en 2021</u></p> <p>Depuis 1997 et la signature de la première charte d'urbanisme commercial, le sujet du travail dans les commerces le dimanche et les jours fériés fait l'objet d'un dialogue social entre les élus, les partenaires sociaux et les acteurs du commerce sur le territoire rennais. Ce dialogue social a été étendu au Pays de Rennes en 2003.</p> <p>Pour l'année 2021, les dates retenues pour le commerce de détail sont :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le premier dimanche des soldes, un arrêté ministériel devant entériner l'annonce du Ministère de l'Économie et des Finances du 4 décembre de reporter le début des soldes d'hiver du 6 au 20 janvier-Les 05/12/2021, 12/12/2021 et 19/12/2021 (dimanches avant Noël) <p>Pour les vendeurs salariés de l'automobile, les dates retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les 14/03/2021, 13/06/2021, 19/09/2021, 17/10/2021	Unanimité
2020.088	<p><u>Bibliothèque : Salon du Livre 2021 : Demande de subvention au CD35</u></p> <p>Pour l'édition 2021, les municipalités de Saint Germain Sur Ille, Andouillé Neuville, Gahard et de Saint Aubin d'Aubigné souhaitent reconduire leur action commune.</p> <p>Demande de subvention de 1 460.00 € sur une dépense de 2 920.00 €HT au titre du volet 3 du contrat de Territoire 2017-2021</p>	Unanimité

2020.089	<u>Bibliothèque : Fonds multimédia 2021 –demande de subvention au CD35</u> La bibliothèque de Saint Aubin d'Aubigné est repérée comme une bibliothèque structurante dans le schéma départemental de lecture publique. Demande de subvention de 1 000 € sur 2 000 € HT de dépenses en acquisition de fonds multimédia HT au titre du volet 3 du contrat de Territoire 2017-2021.	Unanimité
2020.090	<u>Environnement : FGDON – convention 2021-2024</u> La commune bénéficie du service du FGDON35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine). La convention arrivant à échéance en cette fin d'année, il est proposé de la renouveler.	Unanimité
2020.091	<u>Finances : Tarifs communaux 2021</u> Les tarifs 2021 des services et suivants ont été adoptés : -Bibliothèque, -Pêche -Droit de place du marché -Prestations de services -Photocopies -Cimetière -Redevances d'occupation du domaine public -Vente de bois -Locations de salles (salle polyvalente, Salles Bon Secours, Salles des Halles, Equipements sportifs)	Unanimité
2020.092	<u>Finances : Ouvertures des crédits 2021</u> Le conseil municipal a autorisé l'ouverture de crédit des budgets : Energies Renouvelable (20 000 €), Assainissement (110 000 €) et Principal (610 000 €)	Unanimité
2020.093	<u>Finances : Budget Principal – DM n°4</u> Des modifications d'affectations de crédits sont nécessaires (+30 000 € de dépenses de personnel et 7 000 € pour un remboursement d'emprunt)	Unanimité
2020.094	<u>Objet : Finances : Attribution du marché des assurances communales 2021-2024</u> Les assurances de la commune arrivant à échéance fin 2020, un marché public a été lancé. Lot N°1 : Dommages aux biens Pilliot / VHV 5 972.62 € TTC Lot N°2 : Responsabilités Groupama 1 926.20 € TTC Lot N°3 : Flotte véhicules – Auto-missions Groupama 3 694.18 € TTC Lot N°4 : Protection juridique Sarre et Moselle 968.25 € TTC	25 « Pour » et 2 « Abstention »
2020.095	<u>Intercommunalité : Désignation du représentant municipal à la CLECT</u> La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se prononce sur les évaluations des transferts de charges à l'occasion des transferts de compétences. Ont été élus : 1. Délégué titulaire M. Christian DUMILIEU 21 voix « Pour » 2. Délégué suppléant : M. Jacques RICHARD 21 voix « Pour »	21 voix « Pour »
2020.096	<u>Personnel : Lignes Directrices de Gestion (LDG) : présentation</u> Suite à 5 réunions de travail composé de 8 membres (4 élus et 4 agents), une présentation des LDG a été présentée au conseil municipal : c'est un système de gestion interne obligatoire qui rend explicites, transparents et applicables à tous les agents d'une même collectivité des critères objectifs afin de permettre leur promotion (avancement de grade, promotion interne ...) ou de valoriser leur parcours (mobilité interne, formation ...).	
	<u>Approbation du proces verbal du 16 novembre 2020</u>	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 16 décembre 2020, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jacques RICHARD



(Handwritten signature of Jacques Richard)